



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 9 JUIN 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 9 juin 2020 à 19 h, via conférence Web ou téléphonique, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger (par téléphone), Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente via conférence Web et assume le secrétariat.

Assiste également à la séance via conférence Web Madame Julie Richard, directrice générale adjointe.

Tous les membres du Conseil municipal participant via conférence Web ou téléphonique ont par conséquent été dûment convoqués à la séance ordinaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2020-06-157

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 9 juin 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 12 mai, 26 mai et 2 juin 2020
5. Activités de fonctionnement au 6 juin 2020 – Dépôt
6. Comptes payés et à payer au 6 juin 2020 :
  - 6.1 Centre Camion Beauce – Facture # 160140
  - 6.2 Adoption
7. Conseil municipal :
  - 7.1 Rapport du maire – Communication et distribution
8. Administration :
  - 8.1 Bureau municipal – Installation d'un bouton déverrouillage porte d'entrée
  - 8.2 GRH :
    - 8.2.1 Retour au travail
    - 8.2.2 Lettre de démission
    - 8.2.3 Vacances annuelles
    - 8.2.4 IBE – Modification de l'horaire de travail
  - 8.3 Municipalité – Nouvelle identité visuelle
  - 8.4 Modification du règlement 2019-218 (Frais de repas) – Adoption
  - 8.5 Infotech – Paiement du contrat de services
9. Voirie :
  - 9.1 FIMEAU – Confirmation de l'aide financière

- 9.2 TECQ 2019-2023 – Acceptation de la programmation
- 9.3 Creusage de fossés
- 9.4 Remplacement de ponceaux
- 9.5 Achat de sable, pierre nette et sel à déglacer – Demande de soumissions
- 10. Eau potable
- 11. Eaux usées :
  - 11.1 Nettoyage d'une conduite et du régulateur (rue Boisvert)
  - 11.2 Nettoyage trappes à sable, sanitaire + pluvial
- 12. Service incendie
- 13. Club Chasse et Pêche :
  - 13.1 Travaux de stabilisation de la berge de la Rivière Samson
  - 13.2 Demande de bacs noirs additionnels
- 14. OTJ :
  - 14.1 Service d'animation estivale
  - 14.2 Piscine – Embauche de sauveteurs
- 15. Dérogation mineure – Lot 4 190 499 (109, rue Hamel)
- 16. Centre Cérés – Fonds d'urgence pour l'appui communautaire
- 17. Varia – Enregistrement des séances du Conseil municipal
- 18. Dépôt de documents pour information
- 19. Répertoire du courrier reçu au 6 juin 2020
- 20. Période de questions de l'assistance.
- 21. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Suite à une demande reçue par courriel, le Conseil municipal accepte qu'un citoyen se joigne à la vidéoconférence. Les questions posées sont en lien avec le point 13.1.

### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 MAI, 26 MAI ET 2 JUIN 2020**

#### Résolution 2020-06-158

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
 APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### Résolution 2020-06-159

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2020 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
 APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2020 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2020-06-160

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juin 2020 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 6 JUIN 2020 – DÉPÔT**

Les activités de fonctionnement au 6 juin 2020 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

**6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 JUIN MAI 2020 :**

**6.1 Centre du Camion Beauce – Facture # 160140**

Résolution 2020-06-161

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 1 386.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-220-00-525 *Entretien et réparation – Camion-citerne* au poste budgétaire 02-220-00-525 *Entretien et réparation – Unité d'urgence* ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 160140 du Centre du Camion Beauce au montant de 1 701.21 \$, taxes en sus, pour la réparation de l'unité d'urgence ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-525 *Entretien et réparation – Unité d'urgence*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**6.2 Adoption**

Résolution 2020-06-162

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 90 470.47 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR MAI 2020

Élus municipaux	3 514,22 \$
Employés municipaux	10 149,32 \$
Pompiers volontaires	427,59 \$

Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	4 550,17 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	1 972,39 \$
CSST	297,10 \$
RVER (Part employé)	438,14 \$

TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : MAI 2020 21 348.93 \$

CHÈQUES ÉMIS MAI 2020

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 264,23 \$
BELL MOBILITÉ INC.	119,38 \$
COOPERATIVE DE TRAVAIL	730,02 \$
Hydro-Québec	3 494,68 \$
LA CAPITALE ASSUREUR	773,07 \$

TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : MAI 2020 11 381.38 \$

COMPTES À PAYER MAI 2020

Auto Quirion & Drouin Inc	203,32 \$
Bell Gaz Ltée	401,81 \$
C.M.P. Mayer Inc	5 760,25 \$
CANAC	222,23 \$
Canada Post Corporation	196,62 \$
CENTRE DE PEINTURE PIERRE TANGUAY	988,79 \$
CLUB PISCINE DE BEAUCE INC	86,20 \$
Conseil Sport Loisir de l'Estrie	100,00 \$
EB GRAPHIQUE	199,65 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	1 292,39 \$
ENVIRONEX	570,86 \$
Équipement de bureau Demers Inc	190,92 \$
Fernand Dufresne Inc.	419,09 \$
G.H. Brousseau et Fils Inc.	22,43 \$
GROUPE CT	9 749,88 \$
Julie Létourneau	7,71 \$
LAWSON PRODUCTS	413,43 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	518,81 \$
Le Pro du CB Inc.	414,14 \$
L'Écho de Frontenac Inc	229,58 \$
Les Éditions Juridiques FD	77,70 \$
Les Entreprises S.C. Classique	4 834,69 \$
Les Équipements Lapierre Inc	616,02 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	63,47 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	2 527,67 \$
M.R.C. Du Granit	60,00 \$
MUNICIPALITÉ DE MILAN	507,77 \$
Municipalité du Lac-Drolet	2 032,44 \$
Orizon Mobile	77,07 \$
Pascal Dulac	108,08 \$
PERFORMANCE N.C. LAC-MÉGANTIC	517,39 \$
Priorité StraT J Inc.	2 247,76 \$
PRODUITS SANY	73,99 \$
PUROLATOR INC.	31,14 \$
Réal Huot Inc	23,00 \$
Réseau D'Aqueduc Lapierre Inc.	61,06 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	1 766,97 \$
SEL ICECAT INC.	13 993,29 \$

Services Sanitaires Denis Fortier	3 201,71 \$
Sogetel Inc	868,57 \$
ULTRA MEDIC	359,58 \$
Valoris	135,34 \$
Vincent Morin (P)	42,14 \$
Vitrierie de Mégantic Enr.	1 525,20 \$
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER : MAI 2020</b>	<b>57 740.16 \$</b>
<b><u>TOTAL DES COMPTES : MAI 2020</u></b>	<b><u>90 470.47\$</u></b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7. CONSEIL MUNICIPAL :**

**7.1 Rapport du maire – Communication et distribution**

Le maire fait la lecture du rapport sur la situation financière comme prévu par le code municipal. Le rapport du maire est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution 2020-06-163

ATTENDU que selon l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire rapport aux citoyens, à la séance ordinaire de juin, des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;

ATTENDU que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le Conseil ;

CONSIDÉRANT que le maire, monsieur Bernard Therrien, a déposé son rapport à cette séance ordinaire du 9 juin 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
 APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 ET RÉSOLU

QUE ce rapport soit distribué à chaque adresse civique de la Municipalité en distribution toute boîte par Postes Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**8. ADMINISTRATION :**

**8.1 Bureau municipal – Installation d'un bouton déverrouillage porte d'entrée**

Résolution 2020-06-164

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
 APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
 ET RÉSOLU

QUE la compagnie Alarme Pro-Tech soit mandatée pour procéder à l'installation d'un bouton déverrouillage à la porte d'entrée du bureau municipal au coût de 980.00 \$, taxes en sus, et selon le descriptif inscrit à la soumission n° 3404 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-230-01-670 *Fournitures – COVID-19*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.2 GRH :**

### **8.2.1 Retour au travail**

Après discussion avec l'inspecteur municipal par intérim, il a été convenu de faire revenir Madame Hélène Beaudoin au travail dès le 25 mai dernier.

### **8.2.2 Lettre de démission**

Dépôt de la lettre de démission de Madame Hélène Beaudoin.

### **8.2.3 Vacances annuelles**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

### **8.2.4 IBE – Modification de l'horaire de travail**

#### Résolution 2020-06-165

ATTENDU que l'horaire de travail de l'inspecteur en bâtiment et environnement (IBE) au service de la Municipalité de Saint-Ludger est fixé à une journée de 8 heures par semaine, soit le jeudi ;

ATTENDU que l'IBE a souligné à la directrice générale la charge de travail qu'il avait à faire et les dossiers qu'il ne pouvait traiter faute de temps ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Robert avait accepté l'an dernier de libérer l'IBE à raison de 4 heures aux 2 semaines durant la période estivale, dans la mesure où la situation ne nuisait pas aux dossiers devant être traités chez eux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger demande à la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin s'il est toujours possible de faire une telle entente avec eux pour la période estivale 2020 ;

QUE, dans l'éventualité de l'acceptation de la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin, la Municipalité de Saint-Ludger informe la Municipalité de Milan de l'entente intervenue avec la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin pour permettre à Monsieur Jean-François Boulet d'avoir un horaire de travail pouvant atteindre 12 heures aux 2 semaines, et ce, à compter du 11 juin jusqu'au 24 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.3 Municipalité – Nouvelle identité visuelle**

#### Résolution 2020-06-166

ATTENDU les 3 propositions faites par M La créativité et étudiées par le Conseil municipal ;

ATTENDU les correctifs demandés par le Conseil municipal sur l'un des 3 logos proposés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte la 3<sup>e</sup> proposition du nouveau logo présenté par M La créativité incluant les correctifs demandés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **8.4 Modification du règlement 2019-218 (Frais de repas) – Adoption**

Résolution 2020-06-167

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Règlement n° 2020-233 modifiant l'article 4 (automobile personnelle et repas) du règlement n° 2009-123 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **8.5 Infotech – Paiement du contrat de services**

Résolution 2020-06-168

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise le renouvellement du contrat de services pour l'année 2020-2021 avec Infotech au coût de 5 195,00 \$, taxes en sus ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-414 INFOTECH – Contrat de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9. VOIRIE :**

#### **9.1 FIMEAU – Confirmation de l'aide financière**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirme une aide financière de 1 060 400 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructures municipale d'eau.

#### **9.2 TECQ 2019-2023 – Acceptation de la programmation**

Dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirme l'acceptation de la programmation de travaux version n°1.

#### **9.3 Creusage de fossés**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

#### **9.4 Remplacement de ponceaux**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

#### **9.5 Achat de sable, pierre nette et sel à déglacer – Demande de soumissions**

Résolution 2020-06-169

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions pour l'achat de 45 voyages de pierre nette non livrés, 50 voyages de sable livrés et 70 tonnes de sel à déglacer livrées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**10. EAU POTABLE**

Aucun point.

**11. EAUX USÉES :**

**11.1 Nettoyage d'une conduite et du régulateur (rue Boisvert)**

La directrice générale informe le Conseil municipal qu'elle a dû faire venir une compagnie pour effectuer le nettoyage d'une conduite pluviale et d'un régulateur.

**11.2 Nettoyage trappes sable, sanitaire + pluvial**

Résolution 2020-06-170

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le mandat soit confié à Installations Paul Gagnon Inc. pour le nettoyage des trappes à sable, des conduites sanitaires et des conduites pluviales au taux horaire de 210.00 \$, taxes en sus, en plus de la vidange au taux horaire de 135.00 \$, taxes en sus ;

QUE ce mandat soit payé à partir des sommes disponibles au poste 02-414-00-521 – Entretien et réparation – Travaux de génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**12. SERVICE INCENDIE**

Aucun point.

**13. CLUB CHASSE ET PÊCHE :**

**13.1 Travaux de stabilisation de la berge de la Rivière Samson**

Monsieur Sylvain Morin, président du Conseil d'administration du Club Chasse et Pêche, se joint par téléphone à la rencontre afin d'expliquer la problématique de stabilisation de la berge de la Rivière Samson et pour adresser leur demande d'aide financière.

Le conseiller Bernard Rodrigue se retire du dossier.

Résolution 2020-06-171

ATTENDU que le Club Chasse et Pêche de Saint-Ludger désire procéder à la stabilisation par empierrement d'une section érodée de la rive de la Rivière Samson (environ 130 mètres) touchant 3 propriétés et menaçant également les infrastructures électriques, la rue Thibodeau ainsi que leur réseau d'aqueduc ;



ATTENDU que le Club Chasse et Pêche de Saint-Ludger s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière afin de les aider à payer le coût des travaux dont l'estimé est présenté dans leur correspondance reçue le 4 mai dernier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la demande d'aide financière demandée par le Club Chasse et Pêche soit refusée.

QUE le Conseil municipal accepte de fournir un camion pendant 3 jours pour le transport des matériaux granulaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **13.2 Demande de bacs noirs additionnels**

#### Résolution 2020-06-172

ATTENDU que le Club Chasse et Pêche s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir gratuitement 4 poubelles noires additionnelles considérant l'achalandage durant la période estivale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE la demande du Club Chasse et Pêche soit acceptée et que la Municipalité de Saint-Ludger leur fournisse gratuitement 4 poubelles noires additionnelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **14. OTJ :**

### **14.1 Service d'animation estivale**

#### Résolution 2020-06-173

ATTENDU qu'à sa séance extraordinaire du 26 mai dernier, le Conseil municipal a pris la décision de ne pas ouvrir le service d'animation estivale considérant les contraintes que cela pouvait occasionner ;

ATTENDU qu'une infolettre (n° 199 du 28 mai 2020) a été transmise à la population afin de l'informer de la décision par le Conseil municipal ;

ATTENDU que des parents ont transmis des courriels d'insatisfaction et ont demandé à ce que ce point soit discuté à nouveau par le Conseil municipal;

ATTENDU que, dans l'éventualité où le service d'animation estivale n'a pas lieu, des parents demandent à la municipalité si elle accepterait d'assumer les frais additionnels qu'ils auraient à payer dans l'éventualité où ils procéderaient à l'inscription de leurs enfants à un autre service d'animation estivale ;

CONSIDÉRANT les nouvelles normes données par la Santé publique ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'ouverture du service d'animation estivale ;

QU'il y a lieu de procéder à la modification du règlement établissant la tarification du Service d'animation estivale selon les directives décidées par le Conseil municipal, à savoir :

- Le service d'animation estivale sera ouvert de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi ;
- Il n'y aura pas de service de garde offert pour la période estivale 2020 ;
- Inscriptions à temps plein seulement ;
- Coûts d'inscription : 1<sup>er</sup> enfant = 225 \$, 2<sup>e</sup> enfant = 180 \$, 3<sup>e</sup> enfant = 160 \$ ;
- Paiement complet à la date d'inscription pour garantir la place ;

QU'une infolettre soit transmise afin d'en informer la population.

ADOPTÉE LA MAJORITÉ des conseillers

#### **14.2 Piscine – Embauche de sauveteurs**

La directrice générale informe que le poste a été affiché sur le site d'Emploi Québec, a paru sur l'infolettre et a été publié sur Facebook. Aucune candidature n'a été reçue à ce jour.

#### **15. DÉROGATION MINEURE – LOT 4 190 499 (109, RUE HAMEL)**

Résolution 2020-06-174

ATTENDU que monsieur Renaud Morin a mandaté un arpenteur-géomètre pour la réalisation d'un certificat de localisation qui a révélé une non-conformité par rapport à la marge de recul avant, c'est-à-dire que la résidence a été implantée à une distance de 9.17 mètres sur un coin et de 9.19 mètres sur l'autre coin ;

ATTENDU que selon la grille de spécifications, la marge de recul avant doit être d'un minimum de 7.5 mètres à un maximum de 8.5 mètres ;

ATTENDU que monsieur Morin avait effectué les travaux de construction avec un permis émis par la Municipalité ;

ATTENDU que cette situation est probablement survenue suite à une mauvaise interprétation de la distance séparatrice avant lors de la construction en 1987 ;

ATTENDU que la demande n'affecte pas l'usage ni la densité du sol ;

ATTENDU que la situation ne cause aucun préjudice sérieux au voisinage immédiat ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU jugent que cette demande est mineure et recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger accepte la recommandation du Conseil Consultatif d'Urbanisme D'ACCORDER la dérogation mineure demandée par monsieur Renaud Morin à l'effet d'accepter l'implantation actuelle de sa résidence située sur le lot 4 190 499 du Cadastre du Québec de la Municipalité de Saint-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **16. CENTRE CÉRÈS – FONDS D'URGENCE POUR L'APPUI COMMUNAUTAIRE**

Résolution 2020-06-175

ATTENDU que le Centre Cérès est une coopérative de travailleurs venant en aide aux personnes dépendantes opérant dans la Municipalité de Saint-Ludger ;

ATTENDU que le Centre Cérès désire déposer une demande d'aide financière au Fonds d'urgence pour l'appui communautaire en réponse à la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT que le Centre Cérès n'est pas un organisme de bienfaisance enregistrée et qu'il doit passer par un donataire reconnu comme la municipalité ;

ATTENDU que le Centre Cérès s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin qu'elle devienne fiduciaire de sa demande ;

ATTENDU que cette implication demande à la Municipalité de signer une convention relative au Fonds d'urgence, qu'elle devra respecter les engagements inscrits dans la convention, qu'elle sera imputable de l'aide financière reçue et de la réalisation du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal refuse d'adhérer à la demande faite par le Centre Cérès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **17. VARIA – ENREGISTREMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseiller Jean-Luc Boulanger informe le Conseil municipal que certains citoyens demandent à ce que les séances du Conseil soient enregistrées même après la Covid-19 et continues d'être accessible via le site internet.

Des vérifications doivent être faites afin d'assurer de bons enregistrements.

## **18. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 20 mai 2020
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 19 mai 2020

## **19. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 6 JUIN 2020**

Résolution 2020-06-176

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 8 mai et le 6 juin 2020 est classée sous 4 rubriques :

- |            |                |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués  |
| ⇒ Général  | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Suite aux mesures ministérielles exceptionnelles dans le cadre du COVID-19, la séance a lieu à huis clos donc aucune personne présente.

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Résolution 2020-06-177

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue.  
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.